



COMMUNE DE BOREX

Préavis n° 25/2013

Au Conseil Communal de Borex

Réfection de l'éclairage public et de la chaussée secteur La Bavand

Demande d'un crédit de Frs 287'300.- destiné à financer la réfection de l'éclairage public sur le secteur La Bavand – chemin des Combes – route de Signy et la réfection de la chaussée sur le chemin de la Bavand et de la route de Signy jusqu'à l'entrée du bourg.

Préavis de fonctionnement

Délégué municipal

GALLAY Daniel

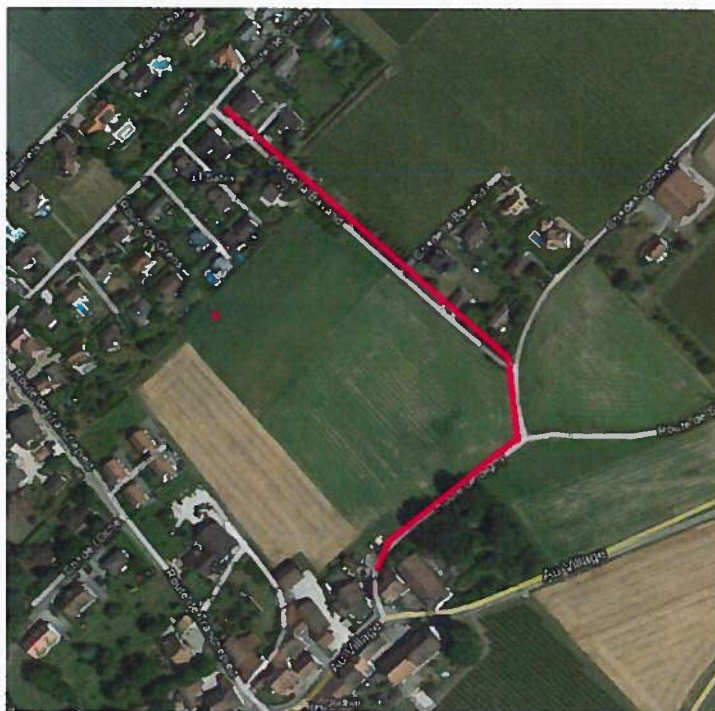
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

La zone d'habitation du chemin de la Bavand est depuis l'automne dernier privée d'éclairage public suite à un incident intervenu avec un ancien candélabre. Fort de ce constat, la Municipalité a souhaité remettre à neuf cet éclairage public tout en revoyant le secteur afin d'augmenter la sécurité et d'adapter l'éclairage aux nouvelles normes en vigueur et aux technologies LED.

Une étude a été menée en 2012 sur l'état des routes dans la Commune, il ressort que, dans le secteur la Bavand et route de Signy, le tronçon allant du carrefour avec le chemin des Combes jusqu'à l'entrée du village, se dégrade et que ces derniers doivent être refaits.

La Municipalité souhaite profiter des travaux de rénovation de l'éclairage pour également remettre la chaussée en état. Ce sont les deux projets qui font l'objet du présent préavis.



PROJET

1. Eclairage public

L'éclairage public existant sur le chemin de la Bavand et le long de la route de Signy sur les tronçons déjà mentionnés est actuellement désuet et ne répond plus du tout aux normes en matière d'éclairage public. De plus, suite à un problème technique intervenu en fin d'année dernière, les deux derniers mâts sur le chemin de la Bavand ont dû être supprimés, privant du même coup le quartier de lumière, notamment le matin et le soir durant la période hivernale. La Municipalité, après avoir consulté des entreprises spécialisées, souhaite revoir l'éclairage du secteur afin de l'adapter aux normes actuelles et privilégier les nouvelles technologies LED beaucoup plus économiques en consommation d'énergie.

Le projet mis en place doit permettre d'offrir un éclairage continu et sécurisant pour les habitants de ce secteur afin de les relier au village tout en renforçant la visibilité au droit des carrefours. Le projet prévoit donc la mise en place de 14 nouveaux mâts de nouvelle génération, d'une hauteur de 4,50 m, en lieu et

place des 5 candélabres existants qui avaient une hauteur de 8 mètres. L'augmentation du nombre de candélabres s'explique à la fois par la réduction de leur hauteur ainsi que par l'ajout de nouveaux mâts sur le premier tronçon du chemin des Combes et sur le petit tronçon de la route perpendiculaire au chemin de la Bavand pour desservir l'intégralité des habitations. Ces mâts seront également munis d'un dispositif permettant de diminuer l'intensité lumineuse et donc de réduire la consommation durant une partie de la nuit.

A l'entrée du bourg par la route de Signy, la lanterne existante, similaire à celles implantées au milieu du village, sera récupérée et placée au droit du mur béton marquant l'entrée dans le bourg. La mise en conformité de l'éclairage nécessite la pose de nouveaux tubes d'éclairage le long du chemin de la Bavand. Le tube existant le long de la route de Signy peut être réutilisé sur ce tronçon. A la fin des travaux, des servitudes seront inscrites aux endroits où les tubes auront dû être posés sur des propriétés privées afin d'en assurer leur pérennité et leur entretien.

2. Travaux routiers

Le tronçon de la route de Signy, compris entre le carrefour avec le chemin des Combes et l'entrée du bourg, ainsi que le chemin de la Bavand et le petit tronçon du chemin des Combes les reliant, sont actuellement des routes à caractère agricole, sans fondation, qui ont été goudronnées par des gravillonnages successifs. Ces chaussées se détériorent actuellement, notamment sur les bords, où un faïençage et des fissures apparaissent. Afin de remédier à cette situation et de remettre la chaussée en état avant que les couches inférieures ne s'endommagent, la Municipalité souhaite procéder à une réfection de la couche de roulement sur ces tronçons par la pose d'un nouveau tapis en AC 11S, d'une épaisseur de 4 cm, sur l'intégralité de la chaussée. Ce travail peut se réaliser sans toucher à la route existante, c'est-à-dire uniquement par l'ajout d'une nouvelle couche de revêtement, permettant ainsi de re-profiler la route et d'améliorer l'évacuation des eaux. Quelques purges ponctuelles seront nécessaires aux endroits où la route s'est affaissée. A ces endroits, il sera nécessaire d'enlever la couche existante et de créer un nouveau coffre pour renforcer la chaussée.

COUTS DES TRAVAUX

Le présent budget a été établi par notre mandataire sur la base de soumissions récentes pour des travaux similaires. Ces travaux feront bien entendu l'objet d'un appel d'offres auprès de différentes entreprises de la région. Le budget à prévoir pour ces travaux peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil pour éclairage public	71'000.00
2. Travaux de génie civil pour la réfection des routes	112'000.00
3. Adaptation du marquage et de la signalisation verticale	5'000.00
4. Travaux des électriciens, fourniture et pose de l'éclairage public	46'000.00
5. Honoraires pour étude et direction des travaux	12'000.00
6. Travaux géométriques, servitudes	2'000.00
7. Divers et imprévus	18'000.00
<hr/>	
Total des travaux H.T.	266'000.00
T.V.A. 8 %	21'300.00
<hr/>	
Total général T.T.C.	Fr. 287'300.00

CONCLUSION

La mise en place de l'éclairage public dans le secteur permet de renforcer la sécurité du trafic piétonnier, notamment durant la période hivernale, en début et fin de journée. Il permet également, pour les véhicules transitant par la route de Signy, de prendre conscience de l'entrée dans le village, contribuant ainsi à modérer leur vitesse à cet endroit.

Les travaux de réfection de la couche de roulement de la chaussée proposés permettent ainsi de prolonger la durée de vie de la chaussée, ceci avant que les dégradations déjà constatées atteignent la fondation ; situation, qui nécessiterait des travaux de remise en état nettement plus onéreux.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

- Dans sa séance du lundi 24 juin 2013;
- Vu le préavis municipal N° 25/2013;
- Ouï le rapport de - la commission chargées d'étudier ce projet ;
- la commission des finances;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

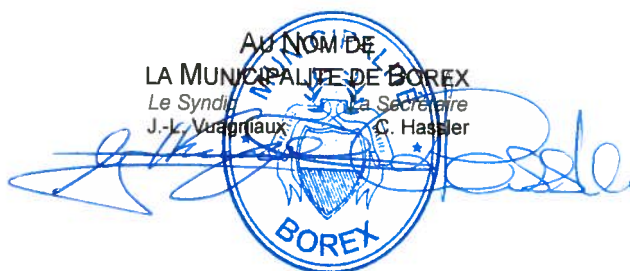
DECIDE

1. D'adopter le préavis municipal no 25/2013 concernant la demande d'un crédit de Frs 287'300.- destiné à financer la réfection de l'éclairage public sur le secteur la Bavand – chemin des Combes – route de Signy et la réfection de la chaussée sur le chemin de la Bavand et de la route de Signy, entre le chemin des Combes et l'entrée du bourg (préavis de fonctionnement) ;
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de l'éclairage public sur le secteur la Bavand - chemin des Combes - route de Signy et la réfection de la chaussée sur le chemin de la Bavand et de la route de Signy, entre le chemin des Combes et l'entrée du bourg ;
3. D'octroyer à cet effet un crédit de Frs 287'300.-- ;
4. De financer ce montant par la trésorerie courante ;
5. De porter le montant de Frs 287'300.- aux comptes de fonctionnement 430.314.2 et 430.314.3 ;
6. D'amortir les travaux de Frs 287'300.- par le prélèvement aux fonds de réserve « Travaux futurs » 9282.001.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 27 mai 2013 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

Annexe : plan des travaux

AU NOM DE
LA MUNICIPALITE DE BOREX
Le Syndic / La Secrétaire
J.-L. Vrainiaux / C. Hassler



CANTON DE VAUD



COMMUNE DE BOREX

"Chemin de la Bavand"
"Route de Signy"
"Chemin des Combes"

Réfection de la chaussée
et aménagement de l'éclairage public

"Géométrique © List de Vaud"

PLAN DE SITUATION

Echelle: 1/1000

Modif.	Date	Dessain	Contr.
--------	------	---------	--------

---	21.05.2013	I.F.	
-----	------------	------	--

1	24.05.2013	I.F.	
---	------------	------	--

2			
---	--	--	--

Dossier n° G12005 Plan n° 12005/2

Membre: Borex, Comm. de Borex, Borex PROJET, Borex SA

PROJET



BOVARD & NICKL S.A.

Colonne - Carre - Canal - Canal civil
Système d'information du bâtiment

Rte de St-Cergue 23

1280 NYON

Tel: 022 / 361 17 42

Fax: 022 / 362 03 75

E-mail: info@bovard-nickl.ch

